UIMM PÔLE FORMATION Ain LA FABRIQUE DE L'AVENIR
AFPMA

CONTACT COMMERCIAL

Contact apprentissage
04 74 32 36 36 recrutement@afpma.fr

CS - Technicien en Tuyauterie

RNCP38312

TARIF

Formation 100 % financée (0 € pour l'apprenti(e)) et rémunérée en contrat d'apprentissage

DURÉE

1 an

DATE

à partir de septembre

LIEU

Dans notre Centre de Formation d' Apprentis

DISPOSITIFS DE FORMATION

Eligible au CPF

Apprentissage

NIVEAU DE FORMATION

Niv. 4 (Equiv. BAC)

VALIDATION

Certification professionnelle – TECHNICIEN(NE) EN UTYAUTERIE NIVEAU IV (Diplôme de l'éducation nationale)

LES PLUS DE LA FORMATION

Formation 100 % financée (0 € pour l'apprenti(e))
50% de la formation au centre de formation se fait en atelier

OBJECTIFS

- Préparer et sécuriser une intervention de tuyauterie en atelier ou sur site
- Organiser son poste de travail et préparer les moyens nécessaires
- Réaliser des éléments de tuyauterie à partir d'un dossier technique
- Assembler une ligne de tuyauterie en respectant les procédures de fabrication
- Réaliser le montage et le démontage d'une ligne de tuyauterie sur site
- Mettre en œuvre les opérations de manutention, de levage, d'élingage et de supportage
- Contrôler la conformité visuelle, dimensionnelle et géométrique
- Participer aux épreuves de résistance et aux tests d'étanchéité
- Appliquer les règles de sécurité, de qualité, de maintenance de premier niveau et de gestion des déchets
- Appliquer les règles de sécurité et la maintenance de 1er niveau

PERSONNES CONCERNÉES

Personnes possédant un Bac ou de l'expériences dans les domaines de la chaudronnerie ou de métallerie souhaitant se spécialiser en tuyauterie.

PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un Bac Pro (ou Titre Pro niveau Bac) industriel : chaudronnerie ou métallerie

CONTENU

Activités au centre de formation

- Communication professionnelle
- Lecture et exploitation de plans, schémas et isométriques de tuyauterie
- Réalisation de calculs professionnels et de tracés appliqués à la fabrication
- Préparation des interventions et organisation du poste de travail
- Débitage, traçage, préparation et mise en forme des éléments de tuyauterie
- Préfabrication et préassemblage de lignes de tuyauterie en atelier
- Montage d'ensembles de tuyauterie, d'accessoires et de supportages
- Réalisation d'opérations de manutention, levage, calage et élingage
- Relevés de cotes et préparation des dossiers de fabrication et de montage
- Contrôle visuel, dimensionnel et géométrique des réalisations
- Réalisation d'essais d'étanchéité et application des exigences qualité, sécurité et environnement
- Maintenance de 1er niveau
- Santé, sécurité au travail et protection de l'environnement
- Expression écrite et orale (français et anglais)
- Enseignements scientifiques appliqués – Calculs Professionnels

Activités en Entreprise

- Préparer et organiser les interventions de tuyauterie à partir de dossiers techniques, plans et isométriques
- Participer à la fabrication et à la préfabrication d'ensembles de tuyauterie en atelier
- Réaliser le montage, le démontage et l'intégration de lignes de tuyauterie et de leurs supports sur chantier
- Mettre en œuvre les opérations de manutention, de levage, d'élingage, de calage et de supportage dans le respect des règles de sécurité
- Effectuer des relevés de cotes et participer à l'adaptation des ouvrages aux contraintes du chantier
- Réaliser les contrôles visuels, dimensionnels et géométriques des installations
- Participer aux essais de résistance et d'étanchéité des réseaux de tuyauterie
- Assurer la traçabilité des opérations réalisées et renseigner les documents de suivi
- Appliquer les procédures qualité, sécurité et environnement de l'entreprise
- Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau sur les matériels et équipements utilisés
- Description des activités réalisées en entreprise dans un livret électronique d'apprentissage
- Rédiger un rapport numérique de synthèse des activités conduites en entreprise (préparation d'une intervention, respect des règles de sécurité, opérations sur site et maintenance de 1er niveau) et le présenter oralement (35' dont 15' en anglais)

MODALITÉS D'ACCÈS

- Présélection sur dossier + entretien de motivation
- Accompagnement à la recherche d'entreprise
- Admission définitive dès la signature du contrat d'apprentissage

RYTHME D'ALTERNANCE

- 2 semaines au CFA par mois

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique repose sur l'alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle

FONCTIONS VISÉES

- Tuyauteur industriel
- Tuyauteur monteur
- Tuyauteur en préfabrication
- Monteur en tuyauterie industrielle
- Technicien en tuyauterie industrielle
- Opérateur de préfabrication en tuyauterie
- Monteur d'installations de tuyauterie
- Agent de fabrication et de montage d'ensembles tubulaires
- Tuyauteur de maintenance industrielle
- Tuyauteur intervenant en atelier et sur chantier

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS D'HANDICAP

Plus d infos sur www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap

DATE DE MISE À JOUR

20/10/2026

Conditions générales de vente – AFPMA FORMATION

Les conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une prestation entrant dans le champ d'application de l'Art. L.900-2 du Code du travail ou de toute autre prestation.

1. Généralités

La signature de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) ou du bon de commande signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de notre association stipulées ci-dessous.

2. Prix

Sauf indication spéciale, les prix ne comprennent pas la fourniture des équipements de travail, les chaussures de sécurité, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, ...
En revanche, ils incluent la documentation remise aux participants sous format papier et/ou numérique.
Les prix s'entendent hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

3. Confirmation de la formation

Les confirmations sont enregistrées au fur et à mesure de la réception de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) signé(e) ou à défaut du bulletin d'inscription signé par l'entreprise.
La convention ou le contrat de formation doit être impérativement retournée à l'AFPMA signé(e) deux semaines minimum avant le début de la formation.

4. Contenu des stages

Le contenu des stages peut être amené à évoluer en cours de formation avec l'accord de l'entreprise ou du particulier.

5. Documents légaux

La convention ou le contrat de formation et la facture sont établis selon les textes en vigueur.
L'attestation de formation vous est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation.
Les titres et certifications obtenues vous seront adressés dans les meilleurs délais.

6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis, notamment les supports de formation sous format papier et/ou numérique, demeurent la propriété de l'AFPMA.

7. Conditions de règlement

Pour les particuliers, 100 % de la formation est due au démarrage avec échelonnement possible en fonction de la durée de la formation.
Pour l'entreprise :
La facture est adressée au demandeur ou à son organisme payeur :
-En fin d'action pour les actions réalisées sur moins de trois mois ;
-Mensuellement pour les actions réalisées sur plus de trois mois.

Chaque facture doit être acquittée au plus tard à 30 jours fin de mois sans escompte.
En cas de retard de paiement, toute somme non payée conformément
à l'échéance et aux conditions fixées, sera majorée d'intérêts de retard
calculés mensuellement à hauteur de vingt fois le taux légal en vigueur (article L441-1 du Code de commerce) à compter de la date de démarrage du retard.
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due (article D441-5 du Code de commerce).
En cas de paiement assuré par un OPCO, l'entreprise devra communiquer l'information en amont du démarrage de la formation et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son organisme payeur.

8. Désistement du fait du client

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrés avant le début du stage. Passé ce délai, l'AFPMA Formation sera fondée de réclamer les sommes suivantes à titre d'indemnités compensatoires :

Délai de prévenance	Formation reportée par l'entreprise ou le particulier	Formation annulée par l'entreprise ou le particulier
Moins de 10 jours ouvrés	50 % du coût de la prestation	80 % du coût de la prestation
Moins de 5 jours ouvrés	80 % du coût de la prestation	100 % du coût de la prestation

9. Absences et / ou abandon

Pour les actions de formation dont le coût est déterminé par individu, l'absence et/ou abandon feront l'objet d'une facturation égale à 100 % du coût prévu à titre d'indemnités compensatoires. Les absences pour cas de force majeure ne seront pas facturées. Les absences justifiées seront facturées dans la limite de 5 jours ouvrés par absence.

10. Ajournement - Annulation du fait de l'AFPMA

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de l'AFPMA Formation soit l'annulation d'une action, soit le report de celle-ci, notamment pour des raisons pédagogiques ou de cas de force majeure.
Dans ce cas, les demandeurs en sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins 5 jours ouvrés avant le début de l'action et ne peuvent donc prétendre à une quelconque indemnisation.
Pour autant, l'AFPMA Formation s'engage à reprendre contact rapidement avec les demandeurs pour leur proposer de nouvelles dates de réalisation de l'action.

11. Litige

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal d'Instance de Bourg en Bresse.